

# Arrêté du 18 juillet 1985 relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur — Méthode de contrôle au point fixe du niveau sonore d'un véhicule à moteur

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

**Date** 17/09/1985

**Juridiction / Nature** ARRETE

**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000324675>

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Mise en place et préparation du véhicule Le véhicule est placé au centre de la zone d'essai, boîte de vitesses au point mort et embrayée. [...]

[...]secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du[...]

## TEXTES VISÉS

---

Le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, le ministre de l'environnement et le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, chargé de la santé,

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 70 et R. 71 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 1972 modifié relatif au bruit des véhicules automobiles ;

Vu l'arrêté du 8 juin 1979 relatif à la réception C.E.E. des motocycles en ce qui concerne le niveau sonore admissible et le dispositif d'échappement ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1985 relatif à la réception C.E.E. des véhicules en ce qui concerne le niveau sonore admissible et le dispositif d'échappement des véhicules à moteur ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1982 modifié relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur ;

Sur la proposition du directeur de la sécurité et de la circulation routières, du délégué à la qualité de la vie et du directeur général de la santé,

---

## RÉFÉRENCE

ARRETE du 17 septembre 1985, « Arrêté du 18 juillet 1985 relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur – Méthode de contrôle au point fixe du niveau sonore d'un véhicule à moteur ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000324675> (consulté le 30 août 2026).